

GRANDE PAUVRETE ET REUSSITE SCOLAIRE

Le 17 octobre 2017, à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la misère, le Président de la République a engagé une vaste concertation autour de la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes.

Dans notre académie, les priorités d'action sont très étroitement liées au contexte social de la région. Le département du Nord y participe et décline trois axes d'action :

- **Lutter contre le déterminisme social** en territorialisant l'action, en personnalisant les réponses pédagogiques et en encourageant la persévérance scolaire ;
- **Améliorer la performance scolaire** en sécurisant le parcours des élèves ainsi que leurs conditions de vie tout en travaillant l'amélioration des résultats aux évaluations et aux examens ;
- **Développer la confiance** en favorisant l'autonomie et la prise d'initiatives en territoire, en développant la formation de proximité et en ouvrant l'École à ses partenaires.

L'enjeu qu'est l'équité scolaire nous engage à concentrer nos efforts au profit de ceux qui sont les plus fragiles. Les évolutions qui sont soutenues participent de la mise en place d'un système éducatif moderne et en constante adaptation à son environnement.

Poursuivre l'effort en direction des plus fragiles, veiller à construire une École juste et équitable, piloter chaque unité, chaque réseau en proximité et maintenir la cohésion d'ensemble de l'école primaire à l'entrée à l'université, telles doivent être les lignes de force de notre action.

L'inspecteur d'académie
DASEN du Nord

Jean-Yves BESSOL

LA SITUATION DEPARTEMENTALE

Selon l'INSEE, 13,9% de la population au niveau national vit sous le seuil de pauvreté soit un enfant sur cinq. Dans la région des Hauts-de-France, la fragilité sociale est très forte ; en 2013, un million d'habitants vivait sous ce même seuil de pauvreté c'est-à-dire avec moins de 1 015 euros par mois pour une personne seule (défini comme 60% du revenu médian ; la très grande pauvreté concerne une personne vivant avec moins de 677 euros mensuels).

Fort de ce constat, la question de la grande pauvreté et de la réussite scolaire, initialement traitée au sein de chacune des deux académies que sont Lille et Amiens, est, à compter de la présente rentrée, une priorité de la région académique.

Dans l'académie de Lille, le Recteur, a décidé, après un travail engagé autour de l'étude d'une douzaine de préconisations extraites du rapport de M. J.P Delahaye, de renforcer les outils mis à disposition des directeurs d'écoles et des chefs d'établissements

Sept thématiques ont été retenues et ont fait l'objet d'une investigation complémentaire formalisée sous la forme de fiches de travail (cf. circulaire accompagnée des sept fiches parues le 9 novembre 2017) permettant d'identifier, outre la problématique et les textes de référence, des leviers d'actions destinés à vous offrir des pistes concrètes pouvant être engagées à l'échelon local ainsi que des indicateurs permettant d'en assurer un suivi.

Les sept thématiques arrêtées sont les suivantes :

- La détection des élèves en situation économique précaire ;
- Les fondements éducatifs de la coopération à l'école ;
- Les fournitures scolaires ;
- La politique sociale de l'établissement ;
- La santé et la réussite scolaire ;
- La formation et l'accompagnement des personnels ;
- Les liens entre école et famille.

7 THÉMATIQUES = 7 FICHES PRATIQUES

Détection des élèves en situation économique précaire

La pauvreté étant souvent silencieuse et cachée, il faut apprendre à en identifier les signes. La question du repérage est complexe pour les acteurs. Il s'agira de guider les équipes éducatives pour leur permettre de détecter les signes et les effets de la précarité et participer à la prise en charge de ces élèves.

Les fondements éducatifs de la coopération à l'École

Les activités d'enseignement se distinguent selon leur caractère obligatoire ou facultatif et certaines d'entre elles peuvent donner lieu à une contribution financière des familles.

Si cette contribution est décidée, vous devrez exercer votre vigilance afin que soient respectés :

- le caractère facultatif des contributions ;
- le principe de la solidarité entre tous les élèves ;
- le financement par la coopérative scolaire et les associations d'établissement des seules activités supports à des projets visant le développement de la coopération entre élèves.

Les fournitures scolaires

Si une concentration des familles touchées par la précarité financière est observée de manière prégnante sur certains territoires (ex : Quartiers Politique de la Ville), les écoles et établissements de l'académie ne relevant pas de ces territoires accueillent aussi – et parfois dans des proportions significatives – des élèves en situation de pauvreté, voire de grande pauvreté, facteur pouvant compromettre leur scolarité et leur réussite. La question des fournitures scolaires, posée au niveau national, doit faire l'objet d'une attention toute particulière et doit conduire à valoriser toutes les initiatives visant à en réduire le coût

La politique sociale de l'établissement

Au sein de chaque collège devra être engagée une politique sociale visant entre autres à lutter contre le non recours aux bourses, à s'assurer d'une utilisation pertinente des fonds sociaux et au fait qu'aucune sortie scolaire ne puisse être considérée comme discriminante pour les familles au regard d'impératifs financiers. Cette politique sera présentée chaque année en conseil d'administration.

La santé et la réussite scolaire

Les inégalités d'accès aux soins (ex : soins différés, parcours de soins chaotiques avec recours aux urgences...), peuvent se révéler socialement très discriminantes dans la réussite scolaire de l'élève. Il s'agira de sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative au repérage des élèves présentant des problèmes de santé (ex : vue, audition, hygiène corporelle...).

La formation et l'accompagnement des personnels

L'importance du travail collectif et de la formation est à réaffirmer au sein des équipes afin de créer des communautés de praticiens réflexifs mobilisés vers les enjeux inhérents à l'éducation prioritaire et à la réduction des écarts de réussite socialement marqués.

Les liens entre École et famille

Pour construire l'école de la réussite de tous les élèves, une coopération renforcée avec les familles, particulièrement avec les parents les plus éloignés de l'institution scolaire, constitue un enjeu majeur. Pour y parvenir, l'amélioration des conditions d'accueil, le développement d'actions au service de la parentalité constitueront des leviers prépondérants.

BIBLIOGRAPHIE

- INSEE Analyses, *Fragilité sociale dans les Hauts-de-France : la crise a renforcé les inégalités territoriales*, n°45, mars 2017.
- DELAHAYE J. Paul, *Grande pauvreté et réussite scolaire – le choix de la solidarité pour la réussite de tous*, mai 2015.
- GRARD, Marie-Aleth, *une école de la réussite pour tous*, mai 2015.
- D. VERSINI et P. Y MADIGNIER, *Pour une politique de l'enfance au service de l'égalité de tous les enfants*, Conférence nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, 2012.